



Arrêté n° HC / 555 / DIRAJ / BAJC / nt du 19 AOUT 2020

Modifiant l'arrêté n° HC/481/DIRAJ/BAJC/nt du 30 juillet 2020 portant répartition des sièges attribués aux organisations syndicales au conseil supérieur de la fonction publique des communes de la Polynésie française

**Le Haut-Commissaire de la République
en Polynésie française**

*Chevalier de la Légion d'honneur
Officier de l'Ordre national du Mérite*

- Vu** la loi organique n° 2004-192 du 27 février 2004 modifiée portant statut d'autonomie de la Polynésie française, ensemble la loi n° 2004-193 du 27 février 2004 complétant le statut d'autonomie de la Polynésie française ;
- Vu** l'ordonnance n° 2005-10 du 4 janvier 2005 modifiée portant statut général des fonctionnaires des communes et des groupements de communes de la Polynésie française ainsi que de leurs établissements publics administratifs ;
- Vu** le décret n° 2011-1551 du 15 novembre 2011 portant diverses dispositions relatives à la fonction publique des communes et des groupements de communes de la Polynésie française ainsi que de leurs établissements publics administratifs ;
- Vu** L'arrêté n° HC/481/DIRAJ/BAJC/nt du 30 juillet 2020 portant répartition des sièges attribués aux organisations syndicales au conseil supérieur de la fonction publique des communes de la Polynésie française ;
- Vu** La modification de statut de la F.R.A.A.P. publié au journal officiel de la Polynésie française du 19 février 2019 ;
- Sur** proposition du secrétaire général,

ARRÊTE

Article 1^{er} : A l'article 1er de l'arrêté n° HC/481/DIRAJ/BAJC/nt du 30 juillet 2020, les mots « confédération syndicale Force revendicatrice des agents de l'administration du Pays (F.R.A.A.P.) » sont remplacés par « Fédération de rassemblement des agents des administrations de Polynésie (F.R.A.A.P.) »

Article 2 : Le secrétaire général du haut-commissariat et la directrice de la réglementation et des affaires juridiques sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au Journal officiel de la Polynésie française.

Copies :

DIRAJ/BAJC
DIRAJ/JOPF
CGF
CSFPC
COSAC
A TIA I MUA
F.R.A.A.P.

